



Brevet Européen des Premiers Secours - BEPS

décerné à

Olivia KINNEN

Namur, le 30 mars 2024

N° : GP_2024_03_140677_23055_79625 Fin de validité : 29 mars 2029

Le présent brevet a une durée de validité de 5 ans. Il ne qualifie pas son détenteur-trice de «Secouriste en milieu professionnel » tel que défini par le SPF Emploi Travail et Concertation Sociale conformément au titre 5 «Premiers Secours» du livre 1e^{er} du Code du bien-être au travail, du 28 avril 2017.

J'ai choisi de faire le BEPS afin de savoir poser les bons actes si je dois me retrouver en face d'une personne nécessitant de l'aide avant les premiers secours.

La formation a été donné durant un week-end de 10h à 18h où j'ai appris les gestes de base à mettre en pratique lors de différents types d'accident.